

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

N° 5

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**COLLECTE AU
PORTE A PORTE
ET TRANSPORTS
DES DECHETS
MENAGERS
RESIDUELS ET
RECYCLABLES DE
BELLERIVE SUR
ALLIER, CUSSET
ET VICHY**

**AVENANT N°3 AU
MARCHE
N°20WG164**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le : 27 mars 2023

Publiée ou notifiée le :
27 mars 2023

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – S. MIZOULE-MORIER – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et M. M. F. SENNEPIN - M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. – F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 novembre 2020 d'attribuer le marché de collecte au porte à porte et de transport des déchets ménagers résiduels et recyclables des communes de Bellerive Sur Allier, Cusset et Vichy à la société ECO DECHETS RHONE ALPES pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois 1 an,

Vu la délibération n°7 du Bureau Communautaire du 19 novembre 2020 autorisant la signature avec la société ECO DECHETS RHONE ALPES du marché de collecte en porte à porte et de transport des déchets ménagers résiduels et recyclables des communes de Bellerive sur Allier, Cusset et Vichy pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois 1 an, pour un montant estimatif annuel de 1 279 148,79 € HT (offre de base + Prestations supplémentaires éventuelles n°3 et 4),

Vu la délibération n°10 en date du 25 novembre 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n° 1 actant la cession du marché n°20WG164 à la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT à compter du 1^{er} octobre 2021, sans incidence financière,

Vu la délibération n°1 en date du 10 novembre 2022 approuvant la conclusion d'un avenant n°2 ayant pour objet le versement d'une indemnité compensatoire et la modification de la clause de révision des prix du marché à compter du 1^{er} octobre 2022,

Considérant la volonté de Vichy Communauté de mutualiser et rationaliser le transfert de ses déchets recyclables issus de la collecte au porte à porte et des points d'apport volontaire afin de les acheminer directement au centre de tri départemental Allier Tri de Chezy et de ne plus faire transiter ses déchets recyclables (nécessitant un déchargement et un rechargement) par le quai de transfert du Sictom Sud Allier permettant de s'affranchir du coût de transfert lié et facturé par cette même structure,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°3 afin de rémunérer en conséquence la société ECO DECHETS pour l'exécution de cette prestation sur la base du tarif de 23.50€ HT (révisable trimestriellement avec la formule de révision du marché de collecte) pour l'accueil, la réception, le rechargement et le transport des déchets recyclables de Vichy Communauté du site d'exploitation situé chemin de Pralong à CUSSET jusqu'au centre de tri départemental Allier Tri situé RD 779 au lieu-dit "Prends-y-garde" à CHEZY,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°3 au marché 20WG164, ci-annexé,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

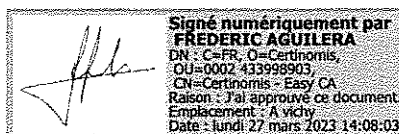
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 23 mars 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 20WG164

**COLLECTE EN PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS
ET RECYCLABLES SUR LES COMMUNES DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, CUSSET ET VICHY**

Identification du maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représenté par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique

Identification du titulaire du marché :

ECO DECHETS ENVIRONNEMENT

24B, rue Jean Baldassini – 69007 LYON

N° SIRET : 802 947 432 00075

Représenté par Monsieur Olivier SCHWARTZ, Président

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : Collecte en porte à porte et transport des déchets résiduels et recyclables sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy

N° du marché : 20WG164

Attribution du marché : 04 novembre 2020

Notifié le : 27 novembre 2020

Montant estimatif annuel du marché : 1 279 148,79 € HT soit 1 407 063,67 € TTC

Montant estimatif sur la durée totale du marché : 5 116 595,16 € HT soit 5 628 254,68 € TTC

Délibération autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 23/03/2023

AVENANT

ARTICLE 1 : Objet

Jusqu'à présent, les déchets recyclables collectés dans le cadre du marché n° 20WG164 par la société ECO DECHETS, étaient vidés sur la plateforme de transit du Sictom Sud Allier à Bayet.

Le Sictom assurait ensuite le transport jusqu'au centre de tri de Chézy et facturait cette prestation de rechargement et transport à Vichy Communauté.

Dans un objectif d'économies, il a été demandé à la société ECO DECHETS d'assurer le transport des déchets issus des collectes en porte à porte mais aussi en point d'apport volontaire jusqu'au centre de tri de Chézy.

Le vidage de la collecte se fera désormais sur le site de Pralong à Cusset dont la communauté d'agglomération est propriétaire et ECO DECHETS rechargera et transportera les sacs issus de la collecte en porte à porte mais également ceux issus de la collecte en points d'apport volontaire jusqu'au centre de tri de Chézy.

Le coût de de la prestation est le suivant :

Désignation	Prix unitaire HT	Tonnage estimé par an
La réception, le rechargement et le transport des collectes sélectives vers le centre de tri de Chézy	23,50 €	2 500

ARTICLE 2 : Incidence financière

Montant estimatif du marché initial :	5 116 595,16 € HT sur la totalité du marché (4ans)
Montant de l'avenant 2 :	17 820,66 € HT
Montant de l'avenant :	117 500,00 € HT (estimatif pour les 2 années restantes)
Montant estimatif du marché après avenant :	5 251 915,82 € HT

Pourcentage d'augmentation : 2,64 %

ARTICLE 3

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le 18/10/2022

Pour Vichy Communauté
La Conseillère déléguée à la Commande Publique

Pour le titulaire,
(Signature)

Elisabeth BARGE

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23

MARS 2023 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COLLECTE AU PORTE

Objet de l'acte : A PORTE ET TRANSPORTS DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET

RECYCLABLES DE BELLERIVE SUR ALLIER, CUSSET ET VICHY -

AVENANT N°3 AU MARCHE N°20WG164

.....
Date de décision: 23/03/2023

Date de réception de l'accusé 27/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23MARS2023_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230323-23MARS2023_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 5.pdf (99_DE-003-200071363-20230323-23MARS2023_5-DE-1-1_1.pdf)